



# Assemblée générale

Distr. limitée  
11 décembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session Deuxième Commission

Point 98 a) de l'ordre du jour

### Environnement et développement durable : mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission,  
M. Dharmansjah Djumala (Indonésie), sur la base des consultations officielles  
tenues sur le projet de résolution A/C.2/56/L.11**

### **Sommet mondial pour le développement durable**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 55/199 du 20 décembre 2000 et les décisions adoptées par la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable à sa session d'organisation<sup>1</sup>,

*Encourageant* les pays ainsi que les organisations régionales et internationales concernées à apporter leur appui aux processus préparatoires,

*Se félicitant* des activités préparatoires menées à l'échelon national, notamment au niveau local, en vue du Sommet mondial, à savoir la constitution de comités préparatoires, auxquels participent les gouvernements et d'autres parties prenantes, la conduite d'évaluations nationales et le lancement d'autres activités préparatoires, et encourageant tous les pays à les intensifier et invitant les organismes des Nations Unies à les appuyer,

*Se félicitant également* des activités menées par les grands groupes au titre des préparatifs du Sommet, et les encourageant à mener d'autres activités préparatoires,

*Se félicitant en outre* des contributions précieuses que constituent les activités préparatoires menées aux niveaux sous-régional et régional, ainsi que les autres initiatives pertinentes à l'échelon international,

---

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 19 (A/56/19)*, chap. VIII.



*Encourageant* de nouvelles initiatives qui contribueraient à la pleine mise en oeuvre d'Action 21<sup>2</sup> et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>3</sup> et autres textes pertinents issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le biais du renforcement des engagements pris à tous les niveaux, y compris en renforçant, au plus haut niveau politique, un engagement mondial et des partenariats, entre les gouvernements du Nord et du Sud d'une part et entre les gouvernements et les grands groupes d'autre part,

*Prenant note* avec satisfaction de l'action menée par l'Afrique du Sud et l'Indonésie en leur qualité de gouvernements hôtes du Sommet et de la quatrième session du Comité préparatoire à l'échelon ministériel,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>4</sup>;
2. *Approuve* le projet de règlement intérieur du Sommet mondial pour le développement durable, tel que recommandé par la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet lors de sa session d'organisation<sup>5</sup>;
3. *Décide* que le Sommet sera ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et États membres des institutions spécialisées, avec la participation des observateurs conformément à la pratique établie de l'Assemblée générale et de ses conférences et au règlement intérieur du Sommet;
4. *Décide* que le Sommet se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement du 2 au 4 septembre;
5. *Rappelle* que le Sommet, y compris son processus préparatoire, devrait préserver un équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, qui représentent des éléments solidaires et complémentaires du développement durable;
6. *Invite* les pays à se faire représenter au plus haut niveau politique au Sommet;
7. *Invite* la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial à se prononcer sur toutes les questions restantes liées à l'organisation des travaux du Sommet, y compris les aspects détaillés de la série de manifestations qui seront organisées en partenariat avec les parties prenantes, la brève réunion des parties prenantes qui se tiendra au plus haut niveau de la représentation des grands groupes et des gouvernements ainsi que les tables rondes qui auront lieu à l'échelon des chefs d'État ou de gouvernement;
8. *Prie* le Secrétaire général de lancer une campagne d'information pour mieux faire connaître le Sommet mondial pour le développement durable à travers le

---

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

<sup>3</sup> Ibid. annexe I.

<sup>4</sup> A/56/379.

<sup>5</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 19* (A/56/19), chap. VIII, sect. A.

monde, notamment en réorganisant les priorités du budget du Département de l'information et en sollicitant des contributions volontaires,

9. *Invite* les donateurs à continuer de fournir des ressources extrabudgétaires, notamment en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale, pour financer les activités préparatoires du Sommet et le Sommet lui-même, ainsi que les frais de voyage et la participation des représentants des pays en développement, en particulier ceux des pays les moins avancés, et encourage le versement de contributions volontaires pour financer la participation des représentants de grands groupes issus de pays en développement;

10. *Encourage* tous les pays à terminer leurs rapports nationaux d'évaluation et, à cet égard, engage les organisations régionales et internationales compétentes à intensifier encore leurs efforts en vue d'aider les pays en développement à établir lesdits rapports d'évaluation;

11. *Encourage*, au niveau national, tous les organismes gouvernementaux chargés des questions de développement économique, de développement social et de protection de l'environnement à participer activement par leurs apports et contributions coordonnés aux préparatifs du Sommet;

12. *Encourage* toutes les institutions et organisations régionales et internationales concernées à participer activement par leurs apports et contributions aux préparatifs du Sommet;

13. *Encourage* tous les grands groupes visés dans l'Action 21<sup>2</sup>, à contribuer de manière effective et à participer activement à tous les stades du processus préparatoire, conformément aux règles et procédures de la Commission du développement durable, ainsi qu'à ses pratiques établies en ce qui concerne la participation et l'engagement des grands groupes;

14. *Réitère* l'invitation adressée à tous les processus intergouvernementaux concernés par le Sommet pour qu'ils présentent leur rapport d'évaluation et leurs résultats au comité préparatoire à sa deuxième session (28 janvier-8 février 2002), et leurs résultats définitifs à sa troisième session (25 mars-5 avril 2002), afin qu'ils puissent être pleinement pris en considération dans le cadre du processus préparatoire;

15. *Rappelle* le rôle qui incombe à la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire en tant qu'instance intergouvernementale de caractère mondial pour la préparation du Sommet et, à ce propos, rappelle le mandat et le rôle de son bureau, tels que définis dans la résolution 55/199 de l'Assemblée générale et dans les décisions adoptées par la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire à sa session d'organisation<sup>1</sup>;

16. *Se félicite* des initiatives prises par le Secrétaire général pour mieux faire connaître le Sommet au niveau international;

17. *Prie* le Secrétaire général de lui communiquer, à sa cinquante-septième session, les résultats du Sommet, et décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de cette session la question subsidiaire intitulée « Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 », compte tenu des résultats du Sommet.